



Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
du 2023-05-22
Commune de Fontaine-au-Bois



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Limites communales copier
- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Maillage bocager

Prairies

Mares

- Les points de vue
- Les autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètre réglementaire du patrimoine bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

